

Décision DG n° 2018 - 10

du **24 JAN. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

-----

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, et L.5324-1 ;
- Vu** la décision DG n°2018-09 du 12 janvier 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1er** : Sont nommés membres auprès du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » pour une durée de un an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur MARINETTI (Christian)  
Monsieur FRIDRICI (Vincent)  
Madame CHIGNON-SICARD (Bérengère)  
Monsieur TORTOLANO (Lionel)  
Monsieur JUBELI (Emile)  
Madame LAURENT (Camille)  
Monsieur GENESTIER (Laurent)  
Monsieur GALANAUD (Pierre)

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **24 JAN. 2018**

Dr Dominique MARTIN

-----

Directeur général